|  |
| --- |
| **Appel à projets  pour la réalisation de  post-enquêtes qualitatives associées  à l’enquête Vécu et ressenti en matière de sécurité (VRS)** |

|  |
| --- |
| **Contact :**  Toutes les sollicitations ou demandes d’informations relatives à cet appel à projet sont à adresser à Isabelle Prat *via* l’adresse suivante : [ssmsi-enqvictimation@interieur.gouv.fr](mailto:ssmsi-enqvictimation@interieur.gouv.fr) |

Le présent appel à projets porte sur la réalisation de post-enquêtes qualitatives associées à l’édition 2025 de l’enquête quantitative sur le vécu et le ressenti en matière de sécurité (VRS) réalisée par le Service statistique ministériel de la sécurité intérieure (SSMSI).

Le SSMSI ne propose pas de financement pour la réalisation de ces projets, mais les dossiers déposés peuvent s’inclure dans des projets bénéficiant de financement d’autres personnes publiques.

Ces post-enquêtes s’inscrivent dans le cadre défini par le Comité du Label de la statistique publique[[1]](#footnote-1). Elles prendront la forme d’entretiens, réalisés auprès d’un échantillon restreint d’enquêté-e-s ayant explicitement donné leur accord, sur des thèmes en lien direct avec l’enquête et avec pour finalités un approfondissement méthodologique ou thématique. Les post-enquêtes pourront être réalisées à partir de novembre 2025 au plus tôt et devront avoir été réalisées d’ici fin 2028 au plus tard.

Seul-e-s les chercheurs/chercheuses (y compris enseignants-chercheurs/chercheuses, doctorant-e-s et post-doctorant-e-s) sont autorisé-e-s à réaliser des post-enquêtes. Un seul projet par responsable sera accepté. Un maximum de 10 projets seront retenus.

Les chercheurs/chercheuses souhaitant réaliser des post-enquêtes à l’enquête VRS 2025 sont invité-e-s à soumettre un pré-dossier avant le **04/07/2025** et un dossier complet de candidature avant le **15/09/2025**.

|  |
| --- |
| **Notice d’information sur les post-enquêtes qualitatives associées à l’enquête VRS 2025** |

## Présentation de l’enquête VRS 2025[[2]](#footnote-2)

L’enquête nationale statistique Vécu et ressenti en matière de sécurité (VRS), conduite par le Service statistique ministériel de la sécurité intérieure (SSMSI) à partir de 2022, interroge un large échantillon de personnes âgées de 18 ans ou plus vivant en France métropolitaine, Martinique, Guadeloupe ou à La Réunion. Cette enquête annuelle de grande ampleur poursuit les mêmes objectifs que l’enquête Cadre de vie et sécurité (CVS) à laquelle elle succède : mesurer l’insécurité ressentie et les faits de délinquance dont les individus ont pu être victimes au cours de leur vie. Elle s’intéresse en outre aux préoccupations en matière de sécurité et à ses opinions vis-à-vis de l’action des forces de sécurité sur le territoire français. Enfin, en questionnant directement la population, l’enquête vise à refléter le plus fidèlement possible la réalité vécue sur le territoire, sans se restreindre aux personnes qui portent plainte auprès des services de la police ou de gendarmerie. En cela, elle est un complément indispensable aux données provenant des statistiques administratives (dépôts de plainte ou signalements auprès de la police ou de la gendarmerie nationales).

L’enquête VRS comprend **deux questionnaires**, un par phase de l’enquête.

Un **premier questionnaire**, dit questionnaire « socle », d’une durée moyenne de 25 minutes, est proposé à un échantillon de 200 000 personnes âgées de 18 ans ou plus au 1er janvier 2025 vivant en logement ordinaire en France métropolitaine, Martinique, Guadeloupe ou à La Réunion. Il aborde les principaux thèmes suivants :

* Caractéristiques socio-démographiques (situation personnelle et professionnelle, logement, santé, ressources financières)
* Vécu en matière de sécurité (atteintes aux biens et à la personne)
* Perceptions et opinions en matière de sécurité (cadre de vie, perceptions, opinions et préoccupations)

Un **second questionnaire**, dit questionnaire « thématique », d’une durée moyenne de 20 minutes, est proposé à **une sélection ciblée de 20 000 répondants au premier questionnaire** afin d’approfondir des sujets abordés dans le questionnaire socle. L’édition 2025 du questionnaire thématique, réalisée en partenariat avec la Mission interministérielle de lutte contre les drogues et les conduites addictives (Mildeca), aborde plus spécifiquement les victimations en lien avec la consommation de substances psychoactives (SPA) :

* Habitudes de consommation de boissons alcoolisées et de drogues
* Victime ou auteur sous SPA dans le cadre de vols avec violences ou menaces, d’atteintes à la personne et de victimations indirectes
* Perceptions et représentations sur les consommations d’alcool et de drogues et la vente de drogues

C’est à la fin de ce second questionnaire que la question à propos de la participation à une post-enquête est posée.

Le questionnaire « socle » papier de l’enquête VRS 2025, les questionnaires internet et les dictionnaires provisoires des variables peuvent être transmis sur demande auprès de la correspondante de l’appel à projet.

L’enquête est **multimode** : la réponse se fait par papier, par internet ou par téléphone pour le questionnaire « socle » ; par internet ou par téléphone pour le questionnaire « thématique ». Le questionnaire « socle » papier est une version allégée du questionnaire, notamment sur la description des atteintes subies. Pour des raisons d’ergonomie, des questions sont exclusivement posées sur internet. La majorité des réponses se font par internet.

La collecte de l’enquête VRS 2025 s’étend de février à juillet 2025.

Au total, lors de chaque édition de l’enquête, environ 110 000 questionnaires socles et 13 000 questionnaires thématiques ont été collectés. Les chiffres pour l’édition 2025 seront communiqués une fois la collecte achevée.

## Cadre de réalisation des post-enquêtes

Les post-enquêtes réalisées à la suite de l’enquête VRS doivent s’inscrire dans le cadre suivant.

## Objectifs des post-enquêtes

Les post-enquêtes associées à l’enquête VRS 2025 doivent avoir une visée méthodologique ou permettre d’approfondir des thèmes abordés dans l’enquête VRS. Elles peuvent par exemple évaluer la capacité des questions à renseigner sur les phénomènes étudiés, souvent complexes et difficiles à saisir dans un questionnaire fermé et court ou s’assurer de la qualité des réponses recueillies à l’enquête en vérifiant que certaines questions sont comprises de la même manière par tou.te.s. Elles peuvent permettre de proposer des interprétations à des résultats mis en évidence par l’enquête.

## Thèmes couverts par les post-enquêtes

Les post-enquêtes doivent être réalisées sur des **thèmes en lien direct avec l’enquête VRS**, notamment les victimations, les relations entre les forces de sécurité intérieure et la population ou le sentiment d’insécurité. Il doit s’agir d’un approfondissement des thèmes traités dans l’enquête et non d’un élargissement. Seules les données de l’enquête VRS seront accessibles pour les post-enquêtes ; aucune donnée issue des bases administratives ne sera fournie.

Sans que cela soit prescriptif ou restrictif, un intérêt particulier est porté sur les thèmes suivants :

* le dépôt de plainte ou la main courante dès lors qu’une atteinte est subie : comprendre pourquoi certaines victimes ne font pas les démarches pour déclarer les faits subis et investiguer les démarches réalisées par les victimes qui déclarent les faits (par exemple : pourquoi certaines victimes déposent plainte quand d’autres se déplacent en commissariat ou en gendarmerie sans concrétiser davantage) ;
* le harcèlement : comprendre comment les faits de harcèlement (sexuel et moral) sont compris par les répondants ;
* les atteintes au cours de la vie : analyser l’impact de la perception sociale de la gravité d’un acte sur la propension des victimes à le déclarer dans l’enquête, à le signaler aux services de police ou de gendarmerie, aux services sociaux ou à des proches et à être prises en charge, en fonction des différences générationnelles ;
* les atteintes dans le cadre du parcours santé : interroger plus spécifiquement les violences médicales, les actes forcés, etc. ;
* la sécurité routière : comprendre les facteurs pouvant expliquer pourquoi certains individus sont davantage préoccupés par la sécurité routière ;
* la satisfaction envers les forces de sécurité intérieure : comprendre les facteurs de satisfaction/insatisfaction envers les services de police ou de gendarmerie ;
* le sentiment d’insécurité : comprendre pourquoi sur des territoires où la délinquance enregistrée est « faible » il existe un « fort » sentiment d’insécurité et inversement.
* les victimations spécifiques à un contexte : dans le cadre professionnel, dans le cadre des loisirs, dans le cadre d’activités syndicales ou associatives, etc.

## Populations concernées par les post-enquêtes

Les post-enquêtes seront réalisées exclusivement auprès de répondant-e-s à l’enquête VRS ayant explicitement donné leur accord pour être sollicité-e-s dans le cadre de post-enquêtes. Au 20 mai 2025, le taux d’acceptation était de 35 %.

Chaque projet devra définir une population d’intérêt. Cette population pourra être définie non seulement selon des caractéristiques socio-démographiques (âge, sexe, niveau d’études, situation familiale, etc.), mais aussi en fonction de situations ou d’expériences spécifiques identifiées dans le questionnaire (personnes victimes, victimations subies en contexte spécifique, opinions sur les services de sécurité intérieure, etc.). Les critères de sélection des enquêtés devront être définis de façon précise dans le pré-dossier, à partir des variables de l’enquête VRS, pour permettre l’évaluation du projet.

## Méthodologie

Les post-enquêtes ne sont pas des enquêtes statistiques quantitatives, mais qualitatives. En principe, il s'agira d’entretiens semi-directifs *via* des questions ouvertes, ou non directifs avec un texte de lancement. D’autres méthodes d’enquête peuvent cependant être proposées. Les entretiens peuvent avoir lieu en face-à-face ou en visio-conférence, voire par téléphone.

## Modalités pratiques et calendrier de réalisation des post-enquêtes

**Aucun financement n’est prévu dans le cadre de cet appel à projet** pour la réalisation de ces post-enquêtes, mais les dossiers déposés peuvent s’inclure dans des projets bénéficiant de financement d’autres personnes publiques. Il est alors utile de le mentionner dans la description du projet. Néanmoins, la réalisation des entretiens et l’accès aux données concernant les personnes post-enquêtées seront réservés aux doctorants, post-doctorants et chercheurs listés dans le projet et ayant signé un engagement de confidentialité. Aucune sous-traitance n’est possible.

Pour contacter les personnes, les équipes de recherche disposeront des **informations de contact** suivantes : prénom, nom, adresse postale (le cas échéant : adresse électronique ou numéro de téléphone). Les équipes de recherche seront responsables des contacts avec les enquêté-e-s sélectionné-e-s. Elles seront tenues d’envoyer un courrier postal, cosigné par la cheffe de service du SSMSI, selon un modèle qui sera communiqué par le SSMSI, informant les enquêtés présélectionnés. Si une adresse électronique est transmise, elles devront envoyer un courriel qui devra également suivre un modèle qui sera communiqué par le SSMSI, avant toute tentative de contact par téléphone.

Les déménagements des enquêtés pouvant s’avérer nombreux, nous attirons l’attention sur la nécessité de commencer les entretiens rapidement après la réception des informations de contact.

Le **nombre de « contacts »** attribué à chaque projet de recherche sera déterminé ultérieurement en fonction du nombre de personnes répondantes ayant accepté de répondre à une post-enquête.

Les équipes de chercheurs/chercheuses retenues devront être en conformité avec le cadre réglementaire du **RGPD** et devront obtenir cette conformité auprès du ou de la délégué.e à la protection des données (DPD) de leur institution de rattachement. Elles seront tenues de respecter les conditions qui seront jointes à l’avis du Comité du secret leur autorisant l’accès aux données.

Une fois les entretiens réalisés ou en cas d'impossibilité de réalisation dans le temps imparti, elles s’engagent à détruire les informations nominatives fournies par le prestataire de collecte ou recueillies lors des entretiens. Les personnes ayant réalisé des entretiens qualitatifs retranscriront ces entretiens de façon anonyme par modification des noms et prénoms. Les fichiers d’enregistrements des entretiens seront détruits après retranscription. Le lien avec le fichier quantitatif de l’enquête pourra être conservé.

Les doctorants, post-doctorants ou chercheurs pourront accéder *via* le CASD à un extrait de la base de données statistique contenant les identifiants et les réponses des enquêtés sélectionnés en même temps qu'ils recevront les informations de contact.

Les post-enquêtes ne pourront être réalisées qu’une fois les démarches vis-à-vis du Comité du secret statistique réalisées et les informations de contact transmises par le prestataire de collecte. Elles devront être réalisées **avant la fin 2027**.

Les équipes de chercheurs/chercheuses retenues devront restituer au SSMSI la retranscription des entretiens ainsi qu’une synthèse avec les principaux enseignements de ces post-enquêtes dans un délai de 6 mois après la fin du terrain.

Les publications issues de l’analyse des entretiens devront porter la mention « Entretiens réalisés en [année de réalisation], post-enquête VRS, enquête sur le Vécu et le ressenti en matière de sécurité, SSMSI, 2025 ». Une copie électronique des publications issues des enquêtes qualitatives sera adressée au SSMSI.

## Procédure de sélection des projets de recherche

Les projets de recherche seront sélectionnés par un **comité de sélection présidé par le SSMSI**.

La sélection des projets de recherche se fera en fonction de l’intérêt et de la qualité des sujets et des méthodes d’enquête (entretiens plus ou moins directifs, ou autre méthode d’investigation). Plus précisément, les projets seront appréciés au regard des **critères** suivants :

* + - * Pertinence du sujet de recherche : les projets mettront en avant la pertinence du sujet de recherche au regard des objectifs de l’enquête et la capacité à tirer parti de l’enquête.
      * Apport méthodologique de l’articulation du projet qualitatif avec l’enquête VRS.
      * Opportunité de l’échantillonnage : les projets doivent exposer l’intérêt de l’enquête qualitative auprès des enquêté-e-s par rapport à une population contactée autrement. Quelle plus-value du choix des personnes à interroger parmi les enquêtés de l’enquête VRS 2025 ?
      * Faisabilité du projet : le projet de recherche doit exposer les moyens humains et financiers disponibles ou recherchés pour mener le projet à son terme. En particulier, le projet doit détailler les compétences des membres de l’équipe au regard du projet soumis.

Le comité de sélection sera attentif à l’équilibre et la complémentarité des axes d’analyse proposés par les différents projets.

L’examen des projets se fera en deux temps :

* **Avant le 04/07/2025**, les équipes de recherche transmettront un **pré-dossier** contenant les critères envisagés pour la sélection de la population ; cette étape a pour finalité de vérifier que la population envisagée est de taille suffisante ; le modèle de pré-dossier figure en Annexe 1. Le pré-dossier sera à renvoyer à [ssmsi-enqvictimation@interieur.gouv.fr](mailto:ssmsi-enqvictimation@interieur.gouv.fr), avec l’objet suivant « Post-enquête enquête VRS 2025 – TITRE\_DU\_PROJET – Pré-dossier ».
* **Avant le 15/09/2025**, les équipes de recherche transmettront le **dossier complet** ; le modèle de dossier complet figure en Annexe 2. Le dossier sera à renvoyer à [ssmsi-enqvictimation@interieur.gouv.fr](mailto:ssmsi-enqvictimation@interieur.gouv.fr), avec l’objet suivant « Post-enquête enquête VRS 2025 – TITRE\_DU\_PROJET – Dossier ».

Les documents doivent être rédigés en langue française.

Pour toute question lors de la définition du projet, les équipes de recherche sont invitées à contacter Isabelle Prat qui assure le secrétariat de l’appel à projet.

Il est envisagé de sélectionner **au plus 10 projets** de recherche. Les projets retenus ou non seront informés de la décision du comité de sélection au plus tard le **31/10/2025**.

## Calendrier

Le calendrier récapitulatif de l’appel à projet est le suivant :

|  |  |
| --- | --- |
| **Date** | **Description** |
| 21/05/2025 | Publication de l’appel à projets |
| 04/07/2025 | Date limite de remise du pré-dossier |
| 15/09/2025 | Date limite de remise du dossier complet |
| 31/10/2025 | Annonce des projets sélectionnés |
| Novembre 2025 (indicatif) | Transmission des informations de contact et des réponses à l’enquête pour réalisation des post-enquêtes |
| 31/12/2027 | Date limite de réalisation des entretiens et de destruction des informations nominatives |

# Annexe 1 : Modèle de pré-dossier

À retourner le **04/07/2025** au plus tard à [ssmsi-enqvictimation@interieur.gouv.fr](mailto:ssmsi-enqvictimation@interieur.gouv.fr) en un seul fichier nommé de la façon suivante :

Post\_enquete\_VRS\_2025\_predossier\_NOM\_DU\_RESPONSABLE\_DU\_PROJET

|  |
| --- |
| **Candidat-e ou responsable de l’équipe de recherche** |
| **Nom :**  **Prénom :**  **Fonctions actuelles :**  **Institution de rattachement et adresse de l’institution :**  **Laboratoire de rattachement :**  **Adresse personnelle :**  **Téléphone :**  **Courriel :** |

|  |
| --- |
| **Autre membre de l’équipe (à répéter pour chaque membre)** |
| **Nom :**  **Prénom :**  **Fonctions actuelles :**  **Institution de rattachement et adresse de l’institution :**  **Laboratoire de rattachement :**  **Adresse personnelle :**  **Téléphone :**  **Courriel :** |

|  |
| --- |
| **Projet de recherche** |
| **Titre du projet :** |
| **Résumé du projet** (max 250 mots) : |

|  |
| --- |
| **Critères de sélection des enquêté-e-s** |
| ***Indiquer précisément les caractéristiques des personnes recherchées et les questions utilisées pour établir la sélection en signalant leur nom dans le questionnaire.*** |

# Annexe 2 : Modèle de dossier complet

À retourner le **15/09/2025** au plus tard à [ssmsi-enqvictimation@interieur.gouv.fr](mailto:ssmsi-enqvictimation@interieur.gouv.fr) en un seul fichier nommé de la façon suivante :

Post\_enquete\_VRS\_2025\_dossier\_NOM\_DU\_RESPONSABLE\_DU\_PROJET

|  |
| --- |
| **Projet de recherche** |
| **Titre du projet :** |
| **Résumé** (max 250 mots) |

|  |
| --- |
| **Rattachement institutionnel du projet** |
| **Laboratoire d’accueil du projet** :  **Institution et adresse de l’institution** : |

|  |
| --- |
| **Exposé du projet (1200 mots maximum – interligne simple)** |
| **Développer les points suivants (cf. rubrique « critères de sélection des projets ») :**   * Pertinence du sujet de recherche au regard des objectifs de l’enquête VRS 2025 et des thèmes abordés * Apports méthodologiques * Opportunité de l’échantillonnage |

|  |
| --- |
| **Critères de sélection des enquêté-e-s** |
| ***Indiquer précisément les caractéristiques des personnes recherchées et les questions utilisées pour établir la sélection en signalant leur nom dans le questionnaire.*** |

|  |
| --- |
| **Calendrier de réalisation de l’enquête qualitative** |
| ***Indiquer la période prévisionnelle de terrain et la date prévisionnelle de restitution des retranscriptions et d’un rapport de synthèse*** |

|  |
| --- |
| **Description des moyens humains et financiers disponibles pour la réalisation de l’enquête (600 mots max)** |
| ***Préciser le nombre de personnes impliquées pour la réalisation des entretiens, les transcriptions, l’analyse ; budget déjà réservé, demande budgétaire prévue, etc. Préciser les compétences et expériences des membres de l’équipe.*** |

|  |
| --- |
| **Candidat-e  (répliquer les informations ci-dessous pour chaque participant-e au projet si le projet est porté par une équipe)** |
| **Nom :**  **Prénom :**  **Fonctions actuelles :**  **Institution de rattachement et adresse de l’institution :**  **Laboratoire de rattachement :**  **Adresse personnelle :**  **Téléphone :**  **Courriel :**  **SI LE OU LA CANDIDAT-E EST DOCTORANT-E OU POST-DOCTORANT-E :**  **Nom du ou de la directeur/directrice de thèse ou responsable scientifique :**  **Prénom du ou de la directeur/directrice de thèse ou responsable scientifique :** |
| **MINI CV (une page maximum) :**  **Formation**  **Activités de recherche**  **Activités d’enseignement**  **Expérience de post-enquête en relation avec le projet**  **Les cinq publications les plus significatives** |

1. Voir la note sur le statut des post-enquêtes par le Comité du label (version au 24 octobre 2019) disponible sur <https://www.comite-du-label.fr/labellisations-pour-le-cnis/documents-de-reference/> [↑](#footnote-ref-1)
2. Pour en savoir plus sur l’enquête VRS, consulter la page de l’enquête sur le site du SSMSI (<https://www.interieur.gouv.fr/Interstats/L-enquete-Vecu-et-ressenti-en-matiere-de-securite-VRS>) ou sur celui du Cnis (<https://www.cnis.fr/enquetes/vecu-et-ressenti-en-matiere-de-securite-vrs-enquete-2025a048it/>) [↑](#footnote-ref-2)